	Union Nationale des Associations de Navigateurs	4 Juillet 2013
	Siège social : Capitainerie du Port de Vannes correspondance : 35 rue de Carnac 56470 LA TRINITE SUR MER Tél 02 97 55 74 74 Courriel **contact@unan.fr**	Rédigé par JC Faveris

Gros temps annoncé sur les redevances portuaires

		Diffusion générale

La loi de finances rectificative votée en toute discrétion par nos élus députés et sénateurs fin 2012 prévoit une augmentation significative de la taxe foncière payée par les ports. Ce nouveau mode de calcul est applicable en Janvier 2014. Nos gestionnaires de port ont dans leur grande majorité évités d'alerter les conseils portuaires ou les usagers.

Actuellement nous ne disposons d'aucun chiffrage global ou détaillé pour évaluer l'impact sur les redevances portuaires que nous payons. Certains évoquent 20 % ou plus d'impact sur nos redevances annuelles, d'autres sont plus rassurants.

Cette situation est intolérable car les pouvoirs publics auraient du consulter les usagers qui seront finalement les payeurs via leurs associations nationales, en particulier l'UNAN.

Elle est inacceptable si elle cache la volonté de taxer une fois de plus le plaisancier.

Dans l'immédiat, vous devez sollicitez directement votre gestionnaire de port pour avoir une information légitime sur les chiffrages prévus, remonter les informations à votre UNAN/D et sensibiliser vos élus locaux et nationaux sur l'effet dévastateur d'une hausse des taxes sur une activité économique déjà en crise.

Même si nous sommes toujours en attente des modalités, le tarif prévu de cette taxe qui profite exclusivement aux collectivités locales, commune en tête, peut être majoré ou minoré jusqu'à 40% ce qui change beaucoup de choses.

Le président Alain Garcia est en contact avec le Conseil Supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques qui travaille activement sur le sujet en coordination avec la Fédération Française des Ports de Plaisance.

Agissons ensemble, nous saurons nous faire entendre

Plus d'information dans le dossier thématique du site unan.fr : les ports

http://www.unan.fr/dossiers-thematiques.html#article32